

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Psychosociologie du tourisme et des loisirs			
Ancien Code	ECTO3B60PST	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3600		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le tourisme et les loisirs ne sont pas de simples activités récréatives : ils sont aussi le reflet de dynamiques sociales, culturelles, psychologiques et historiques complexes.

Cette Unité d'enseignement propose une approche interdisciplinaire afin de mieux comprendre les comportements touristiques, les motivations des voyageurs et les transformations des pratiques de loisirs à travers le temps.

À partir d'une exploration de leur rapport personnel aux voyages et aux loisirs, les étudiant·e·s seront amené·e·s à interroger les dimensions identitaires, émotionnelles et sociales du tourisme et des loisirs.

Le cours mobilise les apports de la psychologie et de la sociologie afin d'analyser les profils de touristes, les formes de tourisme ainsi que les enjeux contemporains liés à la quête de sens, à la liberté, aux singularités et aux émotions dans l'expérience touristique et de loisirs.

Une attention particulière sera portée à la sociohistoire du tourisme et des loisirs ainsi qu'à la diversité des pratiques selon les milieux sociaux, les âges et les contextes culturels.

En fin de parcours, les étudiant·e·s seront amenés à mener une enquête sociologique auprès d'un type de touristes de leur choix afin de proposer un plan d'accompagnement adapté au public-cible, dans une perspective professionnalisante et de conseils-clients.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

- 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

- 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de cette Unité d'enseignement, l'étudiant·e sera capable de :

- Analyser son propre rapport au voyage à partir d'une posture réflexive et critique
- Mobiliser les concepts fondamentaux de la psychologie et de la sociologie pour comprendre les comportements touristiques
- Identifier les grandes étapes de l'évolution historique du tourisme et des loisirs et en dégager les enjeux sociaux
- Décrire et différencier les principaux types de tourisms selon une perspective sociohistorique
- Caractériser différents profils de touristes en tenant compte de leur origine sociale, de leur âge, de leurs motivations et de leurs pratiques
- Comprendre les dimensions émotionnelles et existentielles du voyage, notamment en lien avec la quête de sens et la liberté
- Concevoir et réaliser une enquête sociologique auprès d'un type de touriste choisi
- Proposer un plan d'accompagnement adapté à un profil de touriste en tenant compte de ses besoins, attentes et singularités
- Participer à une simulation professionnelle en adoptant une posture d'écoute, d'analyse et de conseil face à un "client-touriste"

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B60PSTA Psychosociologie du tourisme et des loisirs

36 h / 3 C

Contenu

Le cours de Psychosociologie du tourisme et des loisirs s'articule en différents modules:

- Module 1 : Introduction réflexive – Moi et le voyage
- Module 2 : Fondements psychosociologiques du tourisme
- Module 3: Sociohistoire du tourisme et des loisirs
- Module 4: Typologies et portraits de touristes
- Module 5 : Voyage, singularités, liberté et quête de sens
- Module 6 : Méthodologie d'enquête sociologique
- Module 7 : Projet final – Étude de profil, accompagnement et conseils-clients
- ...

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra: approche théorique et perspective sociohistorique

Ateliers de réflexivité personnelle

Études de cas

Exercices de portraitisation psychosociologique et d'initiation aux méthodes d'enquête

Mises en situation professionnelle

Éventuellement, activité pédagogique obligatoire

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks formatifs

Temps d'accompagnement individualisé (à la demande)

Supports-exemples/modèles

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Examen écrit - Connaissances théoriques et réflexives (40%)

Travail écrit - Enquête sociologique et plan d'accompagnement/offre (60%)

Chaque étudiant·e réalise une enquête sociologique auprès d'un profil type de touristes (au choix : adolescents, seniors, touristes issus des classes populaires, backpackers, etc.).

Ce travail comprend :

- La préparation des entretiens : construction d'un guide d'entretien
 - La réalisation des entretiens (avec des personnes réelles)
 - L'analyse des entretiens et du discours recueilli
 - La rédaction de portraits sociologiques types
 - La proposition d'un plan d'accompagnement singulier au départ des besoins identifiés ainsi que le libellé d'une offre touristique répondant aux besoins/attentes dégagés
 - Format attendu : document structuré de 5 pages
 - Critères d'évaluation : rigueur méthodologique, pertinence de l'analyse, qualité de la rédaction, cohérence du plan d'accompagnement et de l'offre
 - Si le travail n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP."
-
- Le travail est à déposer sur ConnectED le premier jour officiel de la session d'examens.

Q3

Examen écrit - Connaissances théoriques et réflexives (40%)

Travail écrit - Enquête sociologique et plan d'accompagnement/offre (60%)

**Si le travail n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP."
Le travail est à déposer sur ConnectED le premier jour officiel de la session d'examens.**

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant·e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant·e est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera :

- à la première session : Examen écrit - Connaissances théoriques et réflexives (40%) + Travail écrit - Enquête sociologique et plan d'accompagnement/offre (60%)
- à la seconde session : Examen écrit - Connaissances théoriques et réflexives (40%) + Travail écrit - Enquête sociologique et plan d'accompagnement/offre (60%)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exe	100			Trv + Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).